

SEANCE DU 24 mars 2014

Présents : M. V.MAGNUS, Bourgmestre - Président;
MM. A. PERPETE, A.BALON, Mme A-C. GOFFINET-BEKAERT, M. K.MITRI,
Echevins;
MM. R. BIREN, G. MEDINGER, A.EVEN, Mme M-Th. DENIS-TRUM, MM.
G.SCHUSTER, R.MULLER, B.DAXHELET, Mme M. CHARLIER-GUILLAUME, MM.
X.KROELL, D.LAFORGE, G. CASTAGNE, J-M.LAMBERT, Mme I. CHAMPLUVIER,
Mme J. DENIS, MM. M. SAINLEZ, R.GAUDRON, L.TURBANG, Mme F. BURNET,
Mme M. WILLEMS, M. Y. SCHOPPACH, Conseillers;
Melle M. NEUBERG, Présidente du C.P.A.S.;
M. Ph. DEFRANCE, Directeur général.

+ + +
M. le Président ouvre la séance publique à dix-neuf heures dix minutes.
+ + +

Il demande d'excuser l'absence de M. J-M.TRIFFAUX, M. MANIGART et Melle SCHMIT.

+ + +

M. le Bourgmestre félicite la police zonale d'avoir fait un magnifique travail d'assistance à la population et remercie le service des travaux de la Ville d'Arlon pour la manière exemplaire dont ils ont nettoyé la ville après le carnaval. Il associe à cela « La Lorraine » qui fait aussi un travail merveilleux et qui est en appui des services communaux. Il remercie et félicite tout le comité Arlon-Carnaval pour cette organisation qui comme toujours fut très professionnelle.

+ + +

1. Travaux communaux : Présentation par l'A.I.V.E de leur action sur le territoire Arlonais

M. l'Echevin BALON indique qu'avant de refaire une voirie, il vérifie toujours le réseau d'égout et ce qui se passe sous terre et que le Collège a trouvé une importante auprès de l'AIVE. Il explique que la première opération est de faire une endoscopie du réseau, celle-ci est améliorée d'année en année, et puis d'évaluer l'augmentation de la population. Il précise qu'on est passé au cours des quinze dernières années de vingt mille à trente mille habitants. Il estime être aux alentours de trente-cinq mille d'ici une dizaine d'années, il faut donc que le réseau d'égouts soit assez performant que pour accueillir tous ces nouveaux habitants. Il déclare qu'il y avait aussi le problème d'inondations récurrentes de la Semois du côté de Fouches et il croit que ce qui a été accompli a permis de résoudre ce problème et que la Ville d'Arlon contrairement à certaines communes du pays notamment du côté de Wavre a réussi largement l'opération. Il cite les noms de l'équipe de M. Michel LEJEUNE, Directeur adjoint de l'AIVE : Philippe BRODZIAK, Patrick HERMAN et Frédéric ADAM et ajoute que ces quatre personnes connaissent les couloirs de l'Hôtel de Ville et qui ont apporté une aide tout à fait intéressante et importante à la Ville d'Arlon non seulement sur le plan technique mais aussi sur le plan financier car l'AIVE permet d'atteindre des subsides qui seraient beaucoup plus difficile d'atteindre au niveau de la SPGE - Société Publique de Gestion des Eaux - c'est cette société qui permet de récupérer l'argent que chacun verse pour l'utilisation de l'eau. Temps qu'il en est à parler de la SPGE, il dit qu'il est regrettable qu'au cours des dernières années la SPGE ait décidé de redistribuer l'argent non plus pour des projets bien déterminés mais des projets redéterminés sur base de la densité de population alors dans une ville comme Arlon centre cela va encore car on a le maximum de la subsidiation mais dès que l'on arrive dans les villages c'est proportionnel et donc la ville pour le moment est en train de

perdre beaucoup de subsides. Il pense par exemple à la rue du Bambesch où la ville a perdu quelques dizaines de milliers d'euros de subsides suite à ce changement de la SPGE. Il dit qu'une fois de plus le rural est un petit peu abandonné pour permettre à l'Europe, aux Régions de répondre aux directives européennes.

M. Michel LEJEUNE fait une brève présentation de services de l'AIVE et remercie également son équipe. En préambule du rappel historique, il lit un article de M. René THILL, reporter local datant d'avril 1955. IL explique qu'en 1971 l'Etat national a initié des sociétés de bassin, comme les agences de l'eau en France, par bassin versant : société du bassin de la Meuse, société du bassin de l'Escaut et la Vlaamse Water Kuster pour la côte, ces trois sociétés de bassin devaient générer, contribuer à réaliser et s'occuper du financement de tout l'assainissement du pays en matière de traitement des eaux usées ; malheureusement cela n'a pas fonctionné. Il parle ensuite de la Commune Bonnert dans les années 1970 avant fusion qui a réalisé trois stations d'épuration : Bonnert, Frassem et Waltzing. Ce sont des stations que l'AIVE a reprises en exploitation et en fonctionnement mais elles deviennent vieilles. Après cela, l'idée a germé de construire une station d'épuration avec un collecteur pour le grand Arlon et là aussi du côté politique, on est toujours avant régionalisation, l'Etat national s'étant un peu fourvoyé au niveau des sociétés bassin a demandé aux intercommunales qui elles étaient constituées de reprendre en charge la construction et la gestion de stations d'épuration et donc l'Etat national contribuait à réaliser l'ensemble de ces travaux. C'est là que les choses ont réellement démarrées pour l'AIVE avec les tous premiers projets qu'ils ont repris parmi ceux qui étaient déjà à l'étude dans certaines communes et qu'ils ont poussés et développés. Un des tous premiers projets était la station d'épuration d'Arlon à l'endroit où elle est aujourd'hui dont ils ont ouvert les soumissions le 1^{er} décembre 1978. En septembre 1982, cette station d'épuration pour une capacité de trente mille équivalent habitants, capable de reprendre une partie des eaux de Heinsch, de Freylange, de Stockem, de Viville et toute la partie de l'agglomération d'Arlon qui regarde le bassin versant de la Semois, voyait le jour et était inaugurée par le Ministre Valmy FEAUX ; à cette époque le passage en Région Wallonne était fait. Mais malheureusement tout n'était pas régler pour autant car la situation à l'amont, intramuros dans la Ville d'Arlon, à l'intérieur de ses égouttages de ceinture était restée plus que préoccupante. Il montre sur deux photos l'état de certaines archéologies industrielles. Ils ont donc continué à réfléchir et démarrer quelques études en vue de réaliser une solution dans l'amont du réseau visant naturellement la séparation des eaux claires et des eaux usées pour pouvoir redonner à la Semois son potentiel de transport d'eau claire, limiter l'impact des premières eaux d'orage qui quand elles raclent et évacuent tout ce qui est collé dans le réseau d'égouttage ramènent tout cela à la Semois, et quelque part de mettre aussi cette station d'épuration de 1982 en conformité avec des décisions venant de l'Europe, donc là de devoir réfléchir déjà à une modernisation de la station ; puis pour continuer jusqu'aux frontières de la commune mettre en place un projet pour la station d'épuration de Fouches.

M. le Directeur adjoint passe à la deuxième partie de sa présentation qui est le passage à l'an 2000. Il qualifierait ce passage à l'an 2000 peut-être un peu pompeusement de décennie prodigieuse pour les raisons suivantes : c'est l'avènement de la SPGE qui à ce moment-là regorge de moyens financiers, a mis en place ce plan de financement et de recherche de moyens financiers pour donner un grand coup de toilette au niveau de l'assainissement en RW ; c'est aussi l'existence d'un contentieux européen c'est-à-dire que l'Europe, voyant quelque part que les Etats membres ne se mettaient pas suffisamment vite en conformité, introduit par la Cour de Justice Européenne une action contre ses Etats membres, donc la SPGE ressent aussi un second besoin d'accélération qui est lié à ce contentieux européen ; puis c'est aussi une intensification du partenariat avec la Ville d'Arlon. Il dit ensuite qu'améliorer les réseaux, améliorer le transport des eaux usées, c'est d'abord connaître l'état de ceux-ci, cela veut dire établir un cadastre de l'égouttage. Il faut donc passer faire une endoscopie du réseau mais avant cela il faut nettoyer et curer (5 tonnes au kilomètre sont retirées dans les

premières années). Il présente ensuite un pot-pourri des différentes trouvailles qu'ils ont faites lors de ces opérations. Une fois que le réseau est connu, on peut le modéliser et en améliorer certaines parties. Finalement lorsqu'on arrive à faire cette séparation des eaux de source et des eaux claires, on arrive parfois à des résultats parfois très agréables à la vue. Le plus impressionnant des bassins de dépollution qui ont été créés est celui sur l'ancien site des établissements NEU et il en donne les caractéristiques sur base de photos. Au niveau de la préparation des projets, sur les différents plans triennaux qu'ils ont pu manager avec la Commune, c'est pratiquement vingt-cinq à vingt-six projets qui ont été menés à bien sur douze ans. Tout cela confondu représente plus de vingt millions d'euros qui ont été mis en œuvre pour la plus grande partie financée par la SPGE mais aussi par la Ville d'Arlon pour récupérer une Semois de qualité.

Il passe ensuite au futur et rappelle que la Ville d'Arlon est construite sur deux bassins versants (bassin de la Meuse et son sous bassin de la Semois et le bassin du Rhin et son sous bassin de la Moselle). A ce niveau-là c'est la station de Waltzing qui retient leur attention car l'équivalent habitant n'est plus suffisant et donc ils ont obtenu l'accord pour faire un nouvel ouvrage à quatre mille équivalents habitant pour avoir même encore un peu de réserve. Il sera construit un peu plus bas que l'actuelle station et reprendra les nouveaux réseaux d'égouttage. Ils garderont l'ancienne station pendant les travaux puis travailleront sur l'ancienne quand la nouvelle fonctionnera pour utiliser ses bassins pour récupérer les premières eaux d'orage et améliorer encore la qualité de l'eau. L'Europe voulant que les agglomérations de plus de dix mille habitants, tous bassins versant confondus, fassent l'objet de traitement tertiaire également cette station traitera aussi les formes de l'azote et du phosphore. Les stations de Bonnert et de Frassem sont aussi appelées à être modernisées et il espère pouvoir donner une solution à Udange, la station de Guirsch qui figure au PASH, au plan d'investissement de la SPGE et également trouver une solution pour Autelbas et Sterpenich qui ne sont pas raccordés à un ouvrage d'assainissement. Il déclare que du point de vue transfrontalier il y a un projet assez original qui pourrait voir le jour et fait savoir que dans une étude financée par des fonds européens ils ont checké avec les voisins du SIDERO qui entretiennent les stations d'épuration du côté grand-ducal la situation chez les uns et chez les autres ; chez eux la station de Steinfort date de 1979 et est totalement insuffisante pour les développements d'habitat qu'ils ont connus. Et donc l'idée germe d'envisager une station transfrontalière qui pourrait peut-être bénéficier de fonds européens pour sa réalisation. Il n'oublie pas le domaine des eaux pluviales et donne l'exemple du bassin du Lingenthal. Il déclare ensuite que pour lui, après-demain, c'est plutôt gérer d'avantage la matière eaux pluviales - eaux usées plutôt que construire dans la mesure où il y a énormément d'investissements qui ont été réalisés, il y en a encore à faire mais il faut surtout améliorer continuellement la qualité des investissements réalisés et éventuellement offrir des services d'aide à la gestion des réseaux d'égouttage au niveau des communes qui pourraient en manifester un intérêt. C'est une mission, c'est une réflexion que l'AIVE mène aujourd'hui et vers laquelle ils se tourneront au travers d'un atelier spécifique vers les différentes communes.

M. le Conseiller L. TURBANG souhaite poser une question à propos de la station transfrontalière envisagée. Il comprend qu'elle serait du côté du Rosenberg, côté poste de douane de Steinfort et demande si on peut fixer une échéance assez concrète par rapport à cela car il y a des lotissements de prévus là-bas par des promoteurs.

M. LEJEUNE répond que ce qui est sûr et certain c'est que 2014 sera mis à profit pour faire l'étude de faisabilité de réalisation d'un projet transfrontalier. Il a un accord formel là-dessus de la SPGE au niveau wallon et du Ministère de l'eau au Grand-Duché de Luxembourg, ce qui leur permettra début 2015 d'espérer rentrer alors dans la programmation européenne suivante des fonds INTEREG qui, si rien ne change devraient par rapport aux accords qui sont intervenus sur les INTEREG précédents, devraient leur permettre de bénéficier de fonds européens pour aider au financement d'un ouvrage dans

lequel le Grand-Duché et la Belgique seraient parties prenantes. Il ne peut pas donner de date précise mais parle d'un horizon de cinq ans.

M. BIREN fait savoir qu'au cours de la législation 2000-2006, ils avaient réfléchi au fait de pouvoir éventuellement prévoir de déverser les eaux des villages de l'ancienne commune de Sterpenich dans la station d'épuration de Steinfort et de payer l'épuration au prorata des m³ qui auraient été traités. Il ajoute que c'est la RW qui leur a refusé de procéder de telle sorte car cela n'était prévu nulle part et que depuis il n'a pas été fait de nouvelle proposition.

M. le Directeur adjoint de l'AIVE indique qu'heureusement tout change avec le temps et qu'il est exact que construire au GDL coûte plus cher qu'en Belgique et que ces différents aspects sont aussi évalués. Il fait savoir que quand la RW ne voulait pas financer à l'époque c'est parce qu'elle y voyait le surcoût de tels accords pour son porte-monnaie par rapport à une construction en territoire belge.

Un conseiller demande des précisions sur le délai à propos du projet d'Udange.

M. LEJEUNE répond qu'un plan d'investissement de tous les besoins futurs a été rentré fin 2013 et qu'aujourd'hui la SPGE connaît un petit peu la rançon du succès c'est-à-dire que pendant douze ans elle a financé pour trois milliards d'euros de travaux en RW, ces trois milliards sont payés par les citoyens en utilisant l'eau tous les jours puisque le CVA sert à rembourser l'emprunt sur le long terme, et qu'aujourd'hui sa capacité d'emprunt est arrivée à stock et sans évolution du CVA on ne pourrait pas relancer encore d'avantage de plan d'investissements. Donc aujourd'hui la SPGE demande de lisser dans le temps, et c'est eux qui font le calcul en fonction de leurs limites d'emprunt, l'accomplissement des derniers travaux d'aménagement des assainissements collectifs qui restent, avec ce handicap qu'ils ont c'est que l'Europe a dit au-dessus de deux mille équivalents habitants il faut y aller rapidement et en-dessous elle ne met pas de limite, pas de contrainte, elle veut qu'ils mettent en place un traitement approprié. Alors c'est pour cela qu'ils réfléchissent aujourd'hui parce que, là aussi les mentalités changent, les techniques évoluent et pourquoi éventuellement là où il y a du terrain ne pas rentrer dans des techniques plus extensibles qui pourraient éventuellement coûter moins cher à leur réalisation. Il dit que c'est vrai que le dossier d'Udange qui devait récupérer Toernich était tout près de voir le jour il y a quelques années et qu'il a été freiné malheureusement par la SPGE. Il n'a malheureusement pas de date à proposer.

M. SCHUSTER a une question concernant la pollution. Il demande comment est-ce qu'ils enlèvent la pollution qui se trouve dans les bassins par exemple sur l'ancien site NEU, comment sont évacuées les boues et où ils vont avec celles-ci, ce qu'ils en font. Il demande aussi, dans les différentes stations d'épuration et notamment celle d'Arlon, quelles sont, à côté des gros résidus et des déchets organiques, les ions chimiques qu'ils traitent et est-ce qu'ils traitent les hormones et les antibiotiques qui sont de plus en plus fréquents et rejetés dans les eaux usées.

M. LEJEUNE explique que le bassin de dépollution se remplit forcément en cas de pluies orageuses et qu'il y a un volume de sept mille cinq cent m³ dans celui qui est au niveau du site NEU, qui va décanter pendant un certain temps. Ce qui fait qu'une bonne moitié supérieure de l'eau décantée va être renvoyée vers la rivière et la moitié inférieure qui elle reprend toutes les boues, toutes les matières en suspension, tout ce qui a été drainé par cette pluie violente, va être repompée par le collecteur et va repartir à la station d'épuration pour traitement. C'est là le gros intérêt de ce type de bassin, c'est que ce n'est plus la rivière qui reçoit ces matières et ces produits puisqu'ils sont retournés directement vers la station d'épuration. Il dit que les boues de la station sont une matière très contrôlée à la fois par la RW pour la protection des sols et à la fois par le Fédéral au niveau de l'AFSCA pour la protection des denrées alimentaires. La boue, si elle est

contrôlée et elle l'est, si elle est exempte de métaux lourds et de produits nocifs est autorisée en valorisation agricole. C'est le cas de la boue produite à la station d'épuration d'Arlon. 60 % de la production de boue de toutes les stations d'épuration de la province sont valorisés en agriculture, les 40 autres % sont valorisés de manière thermiques, les boues sont déshydratées, séchées pour renvoyées vers des incinérateurs ou vers des cimenteries. Le contrôle est double et c'est l'AFSCA et la RW département de pollution des sols qui descendent prélever des échantillons puis ils ont des certificats à terme régulier qui permettent, quoique les terrains agricoles sont près pour recevoir les boues parce qu'ils n'épandent pas en pâtures mais en terres de culture où la boue est alors incorporée au niveau du terrain. Il ajoute que malheureusement ils ne traitent pas les antibiotiques, œstrogènes et ce qu'on appelle les micropolluants car les techniques actuelles sont insuffisantes pour traiter ces choses-là. Il a bien peur que cela coûte un pont le jour où on trouvera une technique pour traiter ces produits-là. Il pense qu'il faut plutôt prendre le problème à la source mais il n'a pas vraiment d'idée pour démarrer cette réflexion-là. Quant aux ions, il explique que le travail se fait uniquement par voie biologique et qu'ils rajoutent du chlorure ferrique pour capter certains phosphates donc c'est un ion qui se combine fer positif avec phosphate négatif pour le piéger dans les boues sinon ils ajoutent un peu de chaux pour améliorer la qualité de la boue, relever le PH c'est bon pour l'agriculture sinon il n'y a pas une once de produits chimiques.

M. SAINLEZ revient sur le préambule de M. BALON sur l'augmentation de la population d'Arlon et où il a parlé de la modernisation de Frassem entre autres. Il ne sait pas s'il a parlé d'Autelhaut parce que la modernisation est aussi à envisager et il se demandait ce qu'il voulait dire par là, est-ce que c'est par rapport à un nombre d'équivalents habitants, il faut étendre la capacité du bassin par rapport à des normes existantes. Il demande s'il faut reconstruire un nouveau bassin à côté ou moderniser l'existant par rapport aux techniques actuelles.

M. LEJEUNE répond que pour Frassem quand il faudra moderniser l'existant il faudra certainement doubler aussi sa capacité car à l'époque c'était sept cent et le nouveau projet voudrait arriver à deux mille pour se mettre un peu en réserve parce qu'il y a pas mal encore de zones d'extension d'habitat qui sont ou seront connectées sur Frassem.

Mme GOFFINET demande quand la station de Waltzing sera mise en œuvre.

M. le Directeur adjoint fait savoir que les terrains sont acquis, les financements sont acquis et la demande de permis unique est dans sa dernière ligne droite. Il espère pouvoir commencer les travaux pour l'été.

M. le Conseiller G. MEDINGER suppose que pour l'étude de faisabilité qui va être lancée pour Sterpenich ils vont se baser sur l'étude qui a été réalisée par le bureau SCHROEDER et que M. BALON et lui ont suivi au cours de deux années et pour laquelle ils avaient retenu huit solutions en disant que c'était la huitième la plus rationnelle et la plus intéressante puisqu'elle assurait le bouclage de tous les villages luxembourgeois en reprenant Grass, Clemency, Hagen, Kleinbettingen pour aboutir finalement à Steinfort.

M. LEJEUNE lui répond que cela va dans ce sens-là et qu'ils en ont même trouvé une neuvième et que c'est effectivement un regroupement et que si elle se fait ce sera une station qui sera à 80 % de charge polluante luxembourgeoise et 20 % belge ; les accords de financement devront bien entendu prendre ces proportions-là. Il a déjà développé un peu ces idées au niveau du Comité de direction de la SPGE et du Directeur général de l'Administration de l'eau au GDL qui sont ouverts à ce genre de réflexion et qui verraient d'un bon œil si le fonds européen venait encore apporter 30 % de l'ensemble.

M. MEDINGER demande encore si au niveau de la SPGE ce problème n'est pas quand-même prioritaire du fait qu'il s'agit d'eaux internationales, parce que

les luxembourgeois ne sont pas obligés d'accepter tout ce que les cours d'eau belges charrient vers eux. Il connaît certains restaurateurs qui ont leur terrasse qui donne sur le ruisseau et les clients n'abondent pas en été. Il pense qu'il y a là quand-même urgence.

M. LAMBERT pose une question relative à la pêche à Stockem puisque la qualité de l'eau s'améliore.

M. LEJEUNE s'est entretenu avec les services de la pêche au dernier contrat de rivière Semois-Chier et ils lui ont encore dit dernièrement qu'ils avaient une campagne qui allait démarrer tout prochainement pour faire un peu un point de comparaison entre ce qu'ils ont historiquement comme données sur la basse Semois jusqu'à Etalle-Sivry. Il attend de voir les résultats.

M. Le Conseiller R. GAUDRON rappelle que M. LEJEUNE a évoqué que la station d'Arlon a un potentiel de trente mille équivalents habitants. Il demande quel est le pourcentage qui est utilisé pour le moment.

M. LEJEUNE précise que cela a été upgradé lors de la dernière modernisation à trente-cinq mille. Il ajoute que la charge nominale recensée et contrôlée à la station varie vingt mille à soixante mille, c'est parce que sin on traverse une période sèche assez longue après une période pluvieuse on va avoir cette stagnation dans les réseaux d'égouttage qui font qu'une partie de la charge ne va pas arriver à la station, par contre en cas de redonner un coup de pluie on va avoir une surcharge ponctuelle pendant quelques heures. Une charge nominale d'ouvrage c'est la charge théorique de construction mais cela varie quand-même entre deux tiers et quatre tiers assez facilement, ce qui ne gêne pas puisqu'on a de la réserve au niveau des bassins, des volumes et des potentiels.

2. Travaux communaux : En présence de l'auteur de projet : Projet de la rue du Rhin

M. l'Echevin BALON explique que la rue du Rhin est l'artère principale pour rejoindre Waltzing et que la Ville d'Arlon était prête à la mettre en œuvre en 2008 mais à travers de l'exposé de M. LEJEUNE les Conseillers ont pu comprendre que soit lors de l'élaboration des plans triennaux ou chaque année de l'extraordinaire, la première chose qu'il fait c'est de rendre visite à Michel LEJEUNE et son équipe et M. LEJEUNE lui dit souvent que du côté de la SPGE cela pourrait aller pour cela ou ceci. Or en 2008 il lui a dit qu'il avait des subsides pour la rue des Fermes et la rue de la Rentertkapell dans le cadre de la création d'une nouvelle station d'épuration à Waltzing. Et donc c'est apparu important au Collège de changer le fusil d'épaule et de mettre en œuvre la rue des Fermes et la rue de la Rentertkapell parce qu'on espère encore cette année de mettre en œuvre la nouvelle station d'épuration de Waltzing. Il est particulièrement fier, car au cours de ces trois législatures auxquelles il participe en tant qu'échevin des travaux, d'avoir trouvé des collègues qui ont toujours su avoir un courage politique et su prendre leurs responsabilités parce que la solution facile aurait été de faire la rue du Rhin en 2008 mais les subsides sont tellement rares qu'il fallait sans doute postposer la rue du Rhin et se faire engueuler mais il croit que c'est important de résoudre les problèmes d'égouts avant de faire le reste. Maintenant que tout va être en ordre du côté de la station, ils peuvent donc attaquer la rue du Rhin. Il ajoute que le Collège sait très bien que lorsque la rue du Rhin sera faite, il restera deux voiries importantes à mettre en œuvre dans le cadre d'une rénovation dans le village de Waltzing, il parle de la rue de la petite Gaichel d'une part et de l'autre côté du chemin qui relie Waltzing à Clairefontaine sur un tronçon de quatre-cinq cent mètres. Il ajoute que Waltzing est vraiment relié à Arlon mais qu'il reste un village dans lequel on a beaucoup investi et si on regarde Waltzing une fois que la rue du Rhin sera faite, et il n'oublie pas la rue de la petite Gaichel et le chemin après le terrain de football, et bien Waltzing sera relié à la ville d'Arlon où il reste quelques travaux à la rue Godefroid Kurth et au carrefour du Liedel, à Clairefontaine qui est en ordre, à Frassem qui est en ordre aussi et même à Bonnert où il reste la rue du Maitrank qui est en

chantier et la rue de la Cova. Il annonce, parce que c'est un des compléments à la rue du Rhin, que le SPW a fait un marché de service et qu'un auteur de projet est désigné pour voir quelles améliorations il faut apporter au carrefour du Liedel et d'une manière un peu plus vaste entre le carrefour du SRI et la Spetz. C'est la prochaine étape mais elle leur échappe quelque peu parce qu'elle dépend des subsides de la RW.

M. Julien GASCARD, Commissaire-voyer, montre la situation à l'heure actuelle de la rue du Rhin sur base de photos puis montre le nouveau projet avec son nouveau trottoir. Il explique que la seconde partie de la rue est dans un meilleur état parce qu'un aqueduc avait été construit mais que celui-ci est maintenant en fin de vie et qu'il est très important donc l'idée est de remplacer cet aqueduc drainant puisqu'il capte les eaux de source et de le prolonger jusqu'au-dessus de la rue pour s'assurer que si on refait la voirie on ne retrouve pas la même situation dans dix, quinze ou vingt ans. Le but n'est donc pas uniquement de réparer mais aussi de soigner les causes de ces problèmes. Ils ont aussi fait passer les caméras au niveau de l'égouttage qui est lui dans un état satisfaisant, par contre les raccords particuliers ont été pour une bonne partie mal réalisés, certains sont pénétrants donc empêchent la bonne circulation des eaux d'égouttage, d'autres sont cassés et ce sont tous des raccords fait en grès et le problème du grès c'est qu'il est très cassant et donc dans le projet il est prévu le remplacement de ces raccords particuliers. Il indique ensuite que les carrefours ont été marqués à l'aide d'un changement de revêtement en utilisant du béton teinté dans la masse et qu'une légère pente sera créée pour montrer que c'est un endroit dangereux. Il ajoute qu'au niveau des impétrants les canalisations d'eau vont être remplacées par la SWDE et que c'est un projet séparé à leur charge et aussi une partie des lignes enterrées par ORES. Il montre que pour le dernier carrefour ils ont redessiné un peu les courbes parce qu'il était très large et donc ils ont essayé de concentrer le carrefour pour éviter que ce ne soit un boulevard et pour obliger les gens à faire plus attention à la priorité de droite sans pour autant mettre des ronds de giration qui soient trop courts - ces ronds de giration sont conseillés par le TEC pour le passage des bus. Au niveau du coût des travaux il indique qu'ils en sont à sept cent cinquante-huit mille huit cent quarante-huit virgule septante-huit euros TVA comprise.

M. EVEN remarque que le Directeur financier a remis un avis de légalité négatif du fait du crédit budgétaire insuffisant.

M. le Bourgmestre lui répond que c'est nouveau et qu'à chaque fois que le crédit budgétaire n'est pas suffisant, le Directeur financier automatiquement remet un avis de légalité et qu'il faut donc faire une modification budgétaire.

M. le Conseiller EVEN demande si il y a des subsides pour ces travaux.

M. le Président déclare que malheureusement pas.

M. Guy CASTAGNE prend la parole au sujet d'une voiture luxembourgeoise qui prend la moitié de la route. Il a peur que s'il y a de nouveaux trottoirs ce soit pire.

M. MAGNUS répond qu'aujourd'hui des gens se plaignent de l'état de la route et que demain ils recevront des lettres de personnes demandant ce qu'ils comptent faire pour que les gens roulent vite. Il pense que ces voitures qui sont garées sur la chassée obligeront les automobilistes à ralentir pour laisser passer les autres parce qu'on ne peut pas interdire le parage dans cette rue. Il pense que ce ne serait pas bon de faire de cette rue du Rhin une autoroute parce qu'il a un besoin de sécurité notamment pour les cyclistes.

M. BALON souhaite compléter ce que M. le Bourgmestre vient de dire et auquel il adhère entièrement. Il lui semble que le village de Waltzing doit être raccordé au centre-ville par un trottoir. Il ajoute qu'il n'y a pas meilleur ralentisseur que les voitures qui sont garées sur la voirie pour un

certain nombre de raisons : d'abord parce que c'est leur place normale, deuxièmement parce qu'elles permettent aux usagers faibles d'être en sécurité sur un trottoir, troisièmement parce qu'en cas de conflit une voiture sur la voirie est une protection pour celui qui est sur le trottoir et quatrièmement parce qu'un trottoir n'a pas le même empiérement qu'une voirie et à fortiori un camion garé sur un trottoir fait que quelques années plus tard il y a des trous dans le trottoir. Il plaide donc pour que les voitures restent sur les voiries et comme M. le Conseiller il remarque et il prend l'exemple concret de la rue de St-Dié et de la rue du Gazomètre alors que la voirie a été réduite à quatre mètres cinquante pour que justement on puisse freiner les automobilistes que les personnes de ces rues continuent à se garer pour moitié sur le trottoir et continuent de lui envoyer une pétition deux fois par an pour réclamer de la sécurité pour leurs enfants.

M. R. BIREN en consultant le dossier a pu remarquer que la rue principale se voit relier à un embranchement de voiries secondaires et qu'un aménagement particulier est prévu. Il sait que c'est une habitude qui est devenue récurrente sur Arlon mais il pense que c'est quelque chose de plus en plus cher aussi et qui n'est peut-être pas nécessairement une utilité prouvée. Il pense qu'un plateau de couleur différente pour marquer une voirie secondaire ou un carrefour peut se justifier très clairement dans le cœur d'un village ou de la ville mais moins dans les voies de lien entre les différents cœurs de village ou de ville. Il demande donc si c'est absolument nécessaire car il pense qu'on pourrait gagner certainement cent ou cent cinq mille euros à ce niveau-là surtout qu'il n'y a pas de subventions sur ce dossier. Il a vu aussi qu'ils n'ont pas repris dans ces différents plateaux des pavés en grès puisque c'est extrêmement glissant en hiver et que c'est une rue qui est en forte pente. Il demande de lui donner l'assurance que ce qui a été prévu aujourd'hui ne soit pas glissant en cas de glace. Il rejoint ensuite la question de M. André EVEN et il va un petit peu plus loin. Il avait vu aussi qu'il n'avait pas été possible de prévoir l'entièreté de la somme dès la confection du budget 2014 et demande lorsque le Directeur financier, et c'est une nouveauté de cette année, donne un avis négatif ce qu'il y a comme exigence car on ne pourra pas toujours dire qu'on passe à la modification budgétaire prochaine.

M. MAGNUS rappelle que l'extraordinaire est cadencé par la balise d'emprunt qui est d'un peu plus de cinq millions et qu'ils devront être dedans et faire des choix ailleurs et donc l'Echevin des travaux va donc devoir trouver d'autres projets auxquels il ne va pas falloir donner la priorité qu'il souhaitait. Il ajoute que le budget à l'extraordinaire de 2015 est prêt parce que les règles en vigueur les obligent à faire des choix qui sont draconiens.

M. le Conseiller BIREN revient à sa dernière question et demande quel est le timing qui est retenu parce qu'on est au mois de mars et il y a les différentes exigences de procédure, de tutelle et puis il y a les durées d'adjudication, ... surtout qu'il faut aussi lier cela aux travaux de la SWDE et d'ORES.

M. l'Echevin des travaux indique que la volonté politique et à son avis administrative permet toujours de tenir la distance et de commencer les travaux après les congés du bâtiment, c'est en tous cas à cela qu'ils s'emploient. Cela veut donc dire que dès demain ou après-demain ils lanceront l'adjudication (trente-six jours plus un) et puis l'examen des offres et puis quarante-cinq jours de tutelle donc on est encore dans les temps.

M. GASCARD répond au niveau des coûts qu'un remplacement d'un revêtement hydrocarboné par un revêtement en béton est un peu plus cher d'autant plus qu'ici il est coloré et lavé donc cela ajoute un peu de surcoût mais cela reste très limité, on est aux alentours de quinze - vingt mille euros qui concernent les carrefours. Il ne sait pas si cela vaut la peine d'économiser les quinze mille euros. Du point de vue des risques au niveau de l'adhérence du revêtement, il déclare qu'ils travaillent en partenariat avec la Fédération Belge des Industries Cimentières pour s'assurer justement que, et

eux au niveau de leurs prescriptions et l'entrepreneur au niveau de la réalisation, le travail soit fait de la meilleure manière possible de manière à valoriser le revêtement en béton donc ici la FEBELCEM a tout intérêt à ce que ce ne soit ni glissant ni salissant et au final ni déranger pour les usagers.

M. LAMBERT fait une intervention à propos de pistes cyclables.

M. BALON lui répond que dans la partie haute de la rue du Rhin la plus proche d'Arlon il y a exactement six mètres qui appartiennent à la commune dont quatre mètres cinquante pour une voirie à double sens et un mètre cinquante pour le trottoir. Il sait bien que si on avait voulu faire un trottoir plus une piste cyclable et ce du même côté il faut monter à minimum deux mètres vingt-cinq à deux mètres cinquante ; la seule solution dans ce cas-là était de mettre la montée à sens unique et la descente par la rue de la petite Gaichel. Et il demande si c'est cela que l'on veut à Waltzing.

M. l'Echevin de la mobilité ajoute qu'ils y ont réfléchi mais qu'ils ont été contraints d'abandonner l'idée d'une piste cyclable sécurisée ou non et c'est pour cela qu'il ont alors pensé à la protection des carrefours par un revêtement qui n'était pas prévu avant. Cette protection n'était prévue qu'à un carrefour et ils demandé de la faire à un second car ils savent que ces endroits dangereux vont être empruntés par des cyclistes. Il ajoute que des ralentisseurs visuels peuvent encore aider à la sécurité mais que les contraintes ne permettent pas toujours de réaliser ce que l'on veut et que ce qui est réalisé à la rue du Maitrank ne peut pas l'être à la rue du Rhin.

M. SAINLEZ demande à M. GASCARD de reprendre le plan qu'il a montré au début de sa présentation car il a été un peu vite. Il remarque qu'au sommet il y a un mètre cinquante de trottoir et puis ça se réduit fortement sur les dix-quinze premiers mètres.

M. le Commissaire-voyer répond que sur une partie il y a un muret et que sur une autre partie pour ne pas laisser dix ou quinze centimètres sans revêtement ils ont préféré aller jusqu'aux avancées de maisons pour avoir quelque chose de propre.

M. SAINLEZ demande encore s'il y a des emprises sur les terrains des particuliers et par rapport au carrefour avec la rue du Brill si des protections spéciales seront mises pour les enfants (barrières).

M. GASCARD répond qu'il n'y a pas d'emprise chez les particuliers. Quant au carrefour il rappelle qu'il a été réaménagé de façon à le rendre moins facile à prendre sans presque tourner et ajoute que les trottoirs seront réaménagés des deux côtés pour avoir une continuité jusqu'à l'aménagement futur éventuel de la rue du Brill mais qu'il n'y a pas de barrières de prévues. Il précise que la traversée se fait en face de l'école et que les enfants viennent soit du haut et continuent, soit du bas et continuent.

M. BALON apporte un complément d'information en disant que la rue du Brill pendant toute la durée du chantier de la nouvelle école de Waltzing a été mise à sens unique et il faut reconnaître que cette solution est excellente et qu'il y a moins eu de problèmes et malgré un chantier imposant que lorsque la rue était à double sens. Il ajoute que la question a donc été posée par le Collège à l'Echevin de la mobilité pour qu'il étudie la possibilité de laisser cette rue à sens unique.

M. MITRI fait savoir que les riverains étaient satisfaits et qu'ils proposaient de la maintenir en sens unique et d'autant plus avec l'ouverture de l'école ce sera beaucoup plus sécurisant et plus facile pour déposer les enfants. Il ajoute qu'une petite enquête a été demandée à la police et que cela s'oriente vers cette proposition de la garder en sens unique.

M. SCHUSTER intervient pour parler des vélos et d'autres endroits qui sont dangereux comme le pont du chemin de fer à Autelbas où il y a des trous

sous le pont qu'on ne voit pas parce qu'on rentre dans l'obscurité et qu'il y a aussi pas mal de déchets.

M. BIREN croit qu'il faut dire pourquoi on ne peut pas mettre de ralentisseur dans la rue du Rhin.

M. l'Echevin des travaux explique que l'on ne peut pas mettre de ralentisseur lorsque soit on est trop près de tournant soit lorsque la pente est trop forte alors ici la pente est trop forte mais par exemple la descente du village de Sesselich où il y aussi une demande là c'est un double problème la pente forte et trop de tournants.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-AO/14-914 et le montant estimé du marché "Modernisation de la rue du Rhin à Waltzing", établis par l'auteur de projet, Services Provinciaux Techniques, Chaussée d'Houffalize, 1B à 6600 BASTOGNE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 627.147,75 € hors TVA ou 758.848,78 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir l'adjudication ouverte comme mode de passation du marché.

Article 3 : D'approuver les critères de sélection qualitative suivants :

- Situation juridique du soumissionnaire - références requises (critères d'exclusion)

Par le seul fait de participer à la procédure de passation du marché, le soumissionnaire atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion visés aux §§ 1er et 2 de l'article 61 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques.

Le formulaire d'offre doit être accompagné de l'attestation ONSS établissant la situation du compte envers cet office pour l'avant-dernier trimestre précédant la date d'ouverture des offres, conformément à l'article 62 de l'AR du 15 juillet 2011.

Si le candidat soumissionnaire exerce sa profession seul et en qualité de travailleur indépendant une attestation de l'INASTI est exigée.

En application de l'article 63 de l'arrêté royal du 15 juillet 2011, le candidat ou le soumissionnaire joint à sa demande de participation ou à son offre, selon le cas, une attestation dont il résulte qu'il est en règle par rapport à ses obligations fiscales professionnelles selon les dispositions légales du pays où il est établi. L'attestation porte sur la dernière période fiscale écoulée avant la date limite de réception des demandes de participation ou des offres, selon le cas.

Dès lors, le candidat ou le soumissionnaire devra fournir 2 attestations : l'attestation de la TVA et l'attestation concernant l'impôt des personnes physiques ou des sociétés.

- Capacité économique et financière du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Le candidat ou soumissionnaire doit satisfaire aux exigences en matières d'agrément : catégorie C (entreprises générales de travaux routiers), classe 4.

- Capacité technique du soumissionnaire - références requises (critères de sélection)

Le candidat ou soumissionnaire doit satisfaire aux exigences en matières d'agrément : catégorie C (entreprises générales de travaux routiers), classe 4.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 421/731-60/20144017 et par modification budgétaire.

3. Administration générale : Approbation du procès - verbal de la séance précédente.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

4. Administration générale : Démission d'un Conseiller C.P.A.S.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'accepter la démission de Monsieur Yves SCHOPPACH en sa qualité de membre du Conseil de l'Action sociale.

5. Administration générale : Désignation de son suppléant

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, désigne Monsieur Kévin STILLEN en qualité de membre du Conseil de l'Action sociale.

6. Administration générale : Communication d'ordonnances de police de réglementation de la circulation.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, prend acte de la communication qui lui est donnée par M. le Bourgmestre, qu'il a été amené à prendre les ordonnances de police suivantes :

- Le 18 février 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules Place Léopold, pour placer un camion de 18m de longueur sur 4m de hauteur place Léopold, 30 places de parking face à l'Hôtel du Gouverneur et en perpendiculaire avec l'ancien Palais de Justice à Arlon, en raison du bon déroulement de la Campagne contre les rhumatismes pour la période du 26 mars 2014 de 14h00 à 16h30.
- Le 18 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules Chemin de Guirsch, 9 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du Grand Feu à Bonnert, pour la période du 01 mars 2014 à 07h00 jusque fin de manifestation (environ 24 heures).
- Le 18 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules avenue de la Synagogue entre le n° 7/13 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture pour la période du 24 février 2014 à 06h00 au 04 mars 2014 à 19h00.
- Le 19 février 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Château Barbanson, 40 nc à Udange/Arlon, en raison de travaux de raccordement électrique, pour la période du 17 février 2014 à 07h00 au 21 février 2014 à 20h00.
- Le 19 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue de Diekirch, 4 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de trottoir (cause déménagement) pour la période du 19 février 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 19 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules (trois emplacements en face du bureau de la Poste, rue de la Poste à Arlon) en raison de travaux de rénovation du bureau de la Poste, pour la période du 19 février 2014 de 07h00 à 20h00.
- Le 19 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de la Moselle à Arlon, en raison

de travaux d'extension de raccordement gaz et haute tension pour la période du 18 février 2014 à 07h00 au 28 février 2014 à 18h00.

- Le 19 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 5 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 19 février 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 20 février 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Numa Ensich Tesch, 61 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 04 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 20 février 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Numa Ensich Tesch, 61 à Arlon, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE, pour la période du 04 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 20 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue de la Gare, 29 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 21 février 2014 à 08h00 au 24 février 2014 à 18h00.
- Le 20 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules sur le parvis de l'église Saint-Martin à Arlon, en raison de cérémonie funéraire pour la période du 20 février 2014 de 10h30 à 12h30.
- Le 21 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, à hauteur du n° 107 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'aménagement réalisés par la société ORES, pour la période du 27 février 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 21 février 2014 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules à a rue Scheuer, 25, bte 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement d'un conteneur dûment balisés et conforme à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique et de stationnement de véhicules de chantier, pour la période du lundi 24 février 2014 à 16h00 au mercredi 26 février 2014 à 20h00.
- Le 21 février 2014 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue de Diekirch, 86 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de placement d'un échafaudage pour travaux de toiture, pour la période du 21 février 2014 à 08h00 au vendredi 28 février 2014 à 18h00.
- Le 24 février 2014 : pour réglementer le chantier à la rue Vercingétorix, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de placement d'un conteneur dûment balisés et conformes à l'AM du 07 mai 1999 relatif à la signalisation des travaux et entraves à la circulation sur la voie publique pour la période du 20 février 2014 à 07h00 au 27 février 2014 jusque 20h00.
- Le 24 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Square Albert 1^{er}, à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 février 2014 à 08h00 au 23 février 2014 à 20h00.
- Le 24 février 2014 : pour interdire la circulation des véhicules rue Porte Neuve à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de vide cave au bâtiment rue des Capucins, 16 à Arlon, pour la période du vendredi 21 février 2014 de 07h00 à 20h00.
- Le 24 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules

rue des deux Luxembourg, 48 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles, pour la période du 1^{er} mars 2014 de 08h00 à 18h00.

- Le 24 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Gazomètre, 14 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour le placement d'un camion et d'un monte-meubles, pour la période du 1^{er} mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 25 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Lingenthal et rue Henri le Blondel à Arlon, en raison du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, pour la période du 14 mars 2014 à 12h00 jusqu'au 17 mars 2014 à 12h00.
- Le 25 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Toernich, 19 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 février 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 25 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, 2 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de travaux d'installations électriques, pour les périodes des lundis, mardis et mercredis à partir du 25 février 2014 à partir de 08h00 jusqu'au 26 mars 2014 à 17h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de la commune d'Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de réhabilitation du réseau d'égouttage dans la commune d'Arlon, pour la période du 26 février 2014 à 07h00 au 30 mai 2014 à 19h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules dans plusieurs rue et route sur le domaine de la Ville d'Arlon, en raison de travaux de soufflage de tubes et de câbles fibre optique pour le compte de Belgacom pour la période du 28 février 2014 à 07h00 au 31 mars 2014 à 18h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules autours du monument Roi Albert 1^{er}, du Square Albert 1^{er} et du parvis de Saint-Martin à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de la cérémonie au monument Roi Albert 1^{er}, Square Albert 1^{er} à Arlon, par les Vétérans et Sympathisants du Roi Albert 1^{er}, pour la période du 01 mars 2014 de 11h00 à 16h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans différentes artères de la Ville, tous les premiers dimanches de chaque mois en raison de l'organisation des traditionnels marchés à la brocante en 2014, pour la période de tous les premiers dimanches de chaque mois, à partir du 02 mars, 06 avril, 04 mai, 01 juin, 06 juillet, 03 août, 07 septembre, 05 octobre et 02 novembre 2014 de 04h00 à 20h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Léon Castilhon à Arlon (devant la prison d'Arlon) en vus d'assurer le bon déroulement de travaux de réparation des trottoirs pour le remplacement des portes d'entrée de la Prison d'Arlon, pour la période du 25 février 2014 à 08h00 à fin de travaux.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 26/28 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 25 février 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules

rue de Bastogne, 62 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 01 mars 2014 de 07h30 à 17h30.

- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Frédérique Lenger, 7 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 28 février 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au Chemin de Renterkapell, 68 à Waltzing, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 04 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Halbardier, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 10 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la zone artisanale, 29 de Weyler à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 11 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Joseph Netzer, à hauteur des n°s 17 et 19 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement des travaux de restauration de toiture (pose d'échafaudage), pour la période du 03 mars 2014 à 07h30 au 04 avril 2014 à 18h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de Lagland, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation du Grand Feu à Udange, pour la période du 14 mars 2014 de 12h00 jusqu'à fin de manifestation.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un événement, pour la période du 06 mars 2014 à 12h00 au 07 mars 2014 à 01h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Faubourgs, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de revêtement de sol pour la période du 03 mars 2014 à 08h00 au vendredi 07 mars 2014 à 18h00 (excepté jeudi).
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de Saint-Dié, 36 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 17 mars 2014 de 09h00 à fin de saisie.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue de l'Hydrion, 8 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 18 mars 2014 de 09h00 à fin de saisie.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le chantier et le stationnement des véhicules rue de Toernich, 34 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'un échafaudage et de travaux de toiture, pour la période du 27 février 2014 à 07h00 au 07 mars 2014 à 18h00.
- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Vierge Noire, 6 à Arlon, en vue

d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 février 2014 de 08h00 à 12h00.

- Le 27 février 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue de la Vierge Noire, 6 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 28 février 2014 de 08h00 à 12h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue du Bois à Toernich, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de transports et déversages de terres à la rue du Bois à Toernich, pour la période du 28 février 2014 à 07h00 au 28 mars 2014 à 19h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Général Molitor, 15 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux d'aménagement intérieurs, pour la période du 28 février 2014 à 08h00 au 1^{er} mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementant le stationnement et la circulation des véhicules rue de Lagland, en raison de l'organisation du Grand Feu à Udange, pour la période du 13 mars 2014 à 14h00 au 15 mars 2014 à 17h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Michel Hamélius, 38 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules avenue Patton (le long de la résidence B et R) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 1^{er} mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules sur une distance de 20m à la rue des Martyrs, 23 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 1^{er} mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Francq, 48 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 04 mars 2014 de 08h00 à 13h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Château Barbanson, du 41 à 45 à Udange, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de placement de conduite d'eau pour le compte de la SWDE en domaine public, pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 28 mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Faubourgs, à hauteur du n° 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux réalisés par la société ORES, pour la période du 12 mars 2014 de 08h00 à 16h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Bitburg et rue des Genêts, « lotissement Wäschbour » à Arlon, en raison de travaux de déplacement d'une conduite d'eau pour le compte de la SWDE en domaine public pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 28 mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Paul Reuter, 17-19-21-23-23 et 31 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de suppression des branchements gaz pour le compte d'Ores, pour la période du 10 mars 2014 à 07h00 au 14 mars 2014 à 18h00.

- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Viville, 60 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de suppression des branchements gaz pour le compte d'ORES en domaine public pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 07 mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules place Léopold à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de l'installation et la réalisation du « Palais des Saveurs », pour la période du 1^{er} mars 2014 à 13h00 au 02 mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Hayange, 26 à Autelbas, en raison de travaux de pose de gaines et câbles pour le compte d'Ores, pour la période du 03 mars 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 ; pour réglementer le stationnement des véhicules rue Léon Castilhon, 37 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de rénovation intérieure, pour la période du 04 mars 2014 à 08h00 au 25 mars 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Thiaumont, 58 à Heinsch, en raison de travaux de pose de gaines et câbles et forage en voirie pour le compte d'Ores, pour la période du 04 mars 2014 et 18 mars 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau, à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour la période du 03 février 2014 à 07h00 au 31 février 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau, à Heinsch, en raison d'assurer les travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour la période du 03 février 2014 à 07h00 au 31 février 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Markewee à Udange, en raison d'assurer les travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour la période du 03 février 2014 à 07h00 au 31 février 2014 à 18h00.
- Le 03 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au croisement de la rue Saint-Jean, et rue de la Synagogue, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte d'Ores, pour la période du 17 février 2014 à 07h00 au 17 mars 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules dans diverses artères sur le territoire de la Ville d'Arlon, en raison de travaux de réparation de taques d'égout pour le compte de la Ville d'Arlon, pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 28 mars 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue de Thiaumont, 58 à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour pose de gaines et câbles pour le compte d'ORES, pour la période du 04 mars 2014 et 18 mars 2014 de 07h00 à 18h00.

- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la route de Neufchâteau à Heinsch, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte de Belgacom, pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 31 mars 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue Général Molitor, 6 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture et de pose d'un échafaudage, pour la période du 06 mars 2014 de 07h00 à 20h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Verger, 59 à Arlon, en raison de pose d'échafaudage et grue pour travaux de toiture pour la période du 17 mars 2014 à 07h00 au 04 avril 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules dans plusieurs rues et routes sur le domaine de la Ville d'Arlon, ouverture de trapillons, route de Neufchâteau, Chemin du Jongebesch, avenue de Pfortzheim, rue du Viviat, rue de Viville, rue du Moulin Lampach, rue du Dispensaire, Square Astrid, rue Léon Castilhon, avenue J.B. Nothomb, et rue Francq, en raison de travaux de soufflage de tubes de câbles fibre optique pour le compte de Belgacom, pour la période du 05 mars 2014 à 07h00 au 30 avril 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Cimetière, en raison du bon déroulement du placement d'un conteneur pour la période du 07 mars 2014 à 07h00 au 08 mars 2014 à 18h00.
- Le 06 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à la rue des Déportés, 22 « Résidence Les Thermes » à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de livraison de cuisine par échelle monte-charge, pour la période du 07 et 08 mars 2014 de 09h00 à 18h30.
- Le 07 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue du Markewee à Udange, en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour la période du 03 mars 2014 à 07h00 au 31 mars 2014 à 18h00.
- Le 07 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue Léon Castilhon à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de pose d'échafaudage et de stationnement de camion pour travaux de toiture pour la période du 17 mars 2014 à 07h00 au 04 avril 2014 à 18h00.
- Le 07 mars 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Am Bommert, 1 à Stockem, en raison de travaux de raccordement au réseau de distribution d'eau pour le compte de la SWDE pour la période du 20 mars 2014 de 08h00 à 17h00.
- Le 07 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules à l'avenue Général Patton, devant le 93 et 95 à Arlon, en raison du stationnement de camion pour travaux de démontage d'une citerne et chaudière, pour la période du 93 et 95 le 17 mars 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 07 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules à la rue des Déportés, 35 à Arlon, en raison de travaux de pose de conteneur pour travaux de rénovation pour la période du

vendredi 07 mars 2014 à 07h00 jusqu'au lundi 10 mars 2014 à 18h00 et le vendredi 14 mars 2014 à 07h00 jusqu'au lundi 17 mars 2014 à 18h00.

- Le 07 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules rue du Dispensaire, 4 (au-dessus de ING - lift sur le parking) à Arlon, en raison du bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 06 mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- le 10 mars 2014 : pour réglementer le stationnement et la circulation des véhicules au croisement de la rue Saint-Jean et rue de la Synagogue en raison de travaux d'ouverture de voirie pour les travaux de pose de câbles et canalisations souterraines pour le compte d'ORES, pour la période du 17 février 2014 à 07h00 au 17 mars 2014 à 18h00.
- Le 10 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 51 à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de l'exposition d'un véhicules publicitaire pour la période du 12 mars 2014 de 17h00 à 23h00.
- Le 10 mars 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la Zone Artisanale de Weyler, n° 26, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage de la Ville d'Arlon pour la période du 10 et 11 mars 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 10 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Sonnetty, le long des Sources de la Semois à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement de travaux de réfection du bassin des Sources de la Semois, pour la période du 10 mars 2014 à 07h00 au 14 mars 2014 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement des véhicules rue du Lingenthal et Henri le Blondel et rue du Rhin à Waltzing, en raison du Grand Feu et activités annexes de Waltzing, pour la période du 14 mars 2014 à 12h00 au 17 mars 2014 à 12h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Rue, 28 (Service Droits des Jeunes asbl) à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 14 mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules Grand-Place, 17 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture et pose d'un échafaudage, pour la période du 10 mars 2014 à 07h00 au 12 mars 2014 à 17h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue du Transept, 3 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 20 mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue Zénobe Gramme, 26 à Arlon, en raison d'expulsion par voie judiciaire, pour la période du 12 mars 2014 de 09h00 à 17h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer le stationnement des véhicules rue des Chênes, 2 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 22 mars 2014 de 08h00 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer la circulation des véhicules à la rue Hammelsmarsch, 18 à Autelbas-Barnich, en raison de travaux de raccordement au réseau d'égouttage, pour la période du 11 mars 2014 à 07h00 au 13 mars 2014 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour réglementer la circulation et le stationnement

des véhicules dans diverses artères de la Ville en vue d'assurer le bon déroulement des festivités carnavalesques 2014 d'Arlon, pour la période du vendredi 14 mars 2014 à 07h00 jusqu'au lundi 24 mars 2014 à 20h00.

- Le 11 mars 2014 : pour régler la circulation des véhicules à la rue de la Moselle à Arlon, en raison de travaux de pose de raccordement téléphonique pour le compte de Belgacom pour la période du 11 mars 2014 de 07h00 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à la rue de Toernich, 15 et 17 à Arlon, en raison de travaux de construction pour la période du 12 mars 2014 de 07h00 au 12 avril 2014 à 18h00.
- Le 11 mars 2014 : pour régler le stationnement des véhicules à la Place Léopold, devant l'ancien Palais de Justice à Arlon, en raison du salon du mariage, pour la période du 14 mars 2014 à 07h00 jusqu'au 16 mars 2014 à 20h00.
- Le 13 mars 2014 : pour régler le stationnement et la circulation des véhicules dans diverses artères de Freylange, en raison d'assurer le bon déroulement de l'organisation de la kermesse annuelle de Freylange, pour la période du mercredi 30 avril 2014 de 12h00 jusqu'au mercredi 07 mai 2014 à 08h00.
- Le 13 mars 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Godefroid Kurth, 83 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement des travaux de toiture et pose d'un échafaudage, pour la période du 12 mars 2014 à 07h00 au 13 mars 2014 à 17h00.
- Le 13 mars 2014 : pour régler le stationnement des véhicules rue Joseph Netzer, 26 à Arlon, en raison d'assurer le bon déroulement d'un déménagement, pour la période du 13 mars 2014 de 08h00 à 10h00.
- Le 13 mars 2014 : pour régler le passage à la rue du Marché aux Fleurs à Arlon, en vue d'assurer le bon déroulement de réfection de corniches (pose de grue) pour la période du 13 mars 2014 à 07h00 au 03 avril 2014 à 17h00.

7. Administration générale : Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Consultatif Communal des Aînés.

M. PERPETE rappelle que cette commission a été réélue suite aux élections de l'année passée et que le Collège avait fixé le nombre de membres à vingt-neuf et avait lancé un appel. Seulement quatorze personnes se sont manifestées. Cette commission se réunit tous les deux mois et ces temps-ci même un peu plus souvent. Il y a eu deux ou trois démissions et la commission voudrait revenir vers le Collège pour qu'il lance un nouvel appel. Par ailleurs le CCCA travaille, il a établi après beaucoup de réunions en interne un projet de règlement d'intérieur qui d'après le décret wallon doit être approuvé par le Conseil communal. C'est donc ce qui est proposé ici en les laissant se gérer le plus possible par eux-mêmes. Il pense que ce serait mal venu de corriger de l'extérieur leur ROI qui a été discuté entre eux.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide à l'unanimité d'approuver le texte de Règlement d'Ordre Intérieur établi par le CCCA en date du 28 février 2014.

8. Travaux communaux : Marché de travaux : Aménagement de la passerelle aux abords de la Semois entre la place de l'Yser et la rue Goffaux : réalisation d'un pavage du côté place de l'Yser. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-PNSP/14-902 et le montant estimé du marché Piétonnier de la Coulée Verte : réalisation d'un pavage du côté place de l'Yser, établis par l'auteur de projet, LE CAVET, Rue des Déportés, 32 à 6700 ARLON. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 16.235,00 € hors TVA ou 19.644,35 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entrepreneurs.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 766/725-54/2010/20097002.

9. Travaux communaux : Marché de travaux : Entretien des espaces verts aux abords des crèches pour l'année 2014 : Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MT-PNSP/14-713 et le montant estimé du marché Entretien des espaces verts aux abords des crèches pour l'année 2014. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 8.264,46 € hors TVA ou 10.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 entreprises.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2014, article 844/124-06.

Article 4 : Ce crédit fera l'objet d'une prochaine modification budgétaire.

10. Travaux communaux : Marché de services : Désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'entretien et de curage des cours d'eau. Approbation des conditions et du mode de passation du marché.

M. MEDINGER insiste sur l'urgence de curer un cours d'eau qui est même niveau que des pâtures parce que quand le bétail va sortir il ne faudrait pas qu'il soit dans un semi marécage car ce n'est pas bon pour le bétail qui mange là, cela provoque une maladie du foie et la viande devient impropre à la consommation. Il ajoute qu'à Autelhaut aussi en cas de gros orages sept à huit maisons sont inondées à cause d'un bief.

M. PERPETE déclare que ce marché est fait en procédure négociée et que c'est la procédure la plus rapide possible.

M. BALON ajoute que c'est de l'extraordinaire et qu'il a bien peur que la mise en œuvre ne soit que l'année prochaine.

M. MEDINGER demande tant qu'on dans le marché si on ne pourrait pas y ajouter le curage de certains fossés car à Barnich ils n'ont pas encore le luxe d'avoir des égouts et donc pour éviter de patauger dans la fange toute l'année il faudrait recréer certains fossés qui ont totalement disparus.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

Article 1er : D'approuver le cahier spécial des charges N° MS-PNSP/14-909 et le montant estimé du marché Désignation d'un auteur de projet pour les travaux d'entretien et de curage des cours d'eau. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 3.305,79 € hors TVA ou 4.000,00 €, 21% TVA comprise.

Article 2 : De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché, avec consultation de 3 bureaux d'études.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2014, article 482/735-60/20144012.

11. Travaux communaux : Approbation du Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime pour des travaux d'embellissement de façades de maison d'habitation sur le territoire de la Ville d'Arlon.

Le projet de règlement communal n'ayant pas encore été approuvé par M. C. LECLERCQ, chef de division ni par Mme l'Echevine A-C. GOFFINET, responsable de l'Aménagement du territoire et de l'urbanisme, le point est reporté.

12. Biens communaux : Acquisition de gré à gré de plusieurs garages sis dans l'immeuble dénommé « ancien Hôtel de Police » sis rues Paul Reuter et Saint-Jean.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'acquérir, pour cause d'utilité publique, ces box fermés aux prix susvisés. Les projets d'acte seront soumis à l'approbation du Conseil communal, lors d'une prochaine séance.

13. Biens communaux : Cession à la Ville d'ARLON, par la Société Wallonne du Logement, de la parcelle cadastrée ARLON - 1^{ère} Division - ARLON - Section A - n° 1764 / 02 (43 a 30 ca) - à front du chemin du Seylerhoff, en retrait de la rue du Vélodrome.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :

- décide d'approuver la cession, sans stipulation de prix, rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau et portant sur le bien suivant, propriété de la Société Wallonne du Logement :
 - ARLON 1^{ère} Division ARLON Section A n° 1764 / 02 (43 a 30 ca) à front du chemin du Seylerhoff, en retrait de la rue du Vélodrome.
- approuve le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau.
- désigne le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau pour la passation des actes.

14. Biens communaux : Cantonement d'Habay : Approbation d'un devis pour travaux forestiers « non subventionnables » à exécuter dans les bois de la Ville d'ARLON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide :

- approuve le devis n° SN/912/5/2014 au montant de 10.043 euros TVAC
- la dépense à en résulter sera imputée au budget ordinaire de 2014 (article 640/124-06) et les travaux se feront par voie d'adjudication.

15. Biens communaux : Cantonnement d'AYWAILLE: Approbation d'un devis pour travaux forestiers « non subventionnables » à exécuter dans les bois de la Ville d'ARLON.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents :

- décide d'approuver la cession, sans stipulation de prix, rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau et portant sur le bien suivant, propriété de la Société Wallonne du Logement :
 - ARLON 1ère Division ARLON Section A n° 1764 / 02 (43 a 30 ca) à front du chemin du Seylerhoff, en retrait de la rue du Vélodrome.
- approuve le projet d'acte rédigé par le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau.
- désigne le Comité d'acquisition d'Immeubles de Neufchâteau pour la passation des actes.

16. Biens communaux : Mise à disposition du bâtiment communal de la rue Zénobe Gramme jouxtant l'entrepôt à l'a.s.b.l O.A.S.I.S FAMILLE.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide d'approuver la mise à disposition à titre gratuit pour une durée de 9 ans, du bâtiment communal de la rue Z. Gramme jouxtant l'entrepôt au profit de l'ASBL « OASIS FAMILLE ».

17. Ecoles communales maternelles et primaires : Déclaration des emplois vacants à l'Académie des Beaux-Arts pour l'année scolaire 2014-2015.

M. BIREN se demande si la réunion de la COPALOC a déjà eu lieu.

M. MAGNUS répond qu'il posera la question à M. TRIFFAUX dès le prochain Collège.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie des Beaux-Arts comme suit :

- Professeur de Volumes et arts du feu pour la spécialité céramique sculpturale : 16 périodes
- Professeur de Recherches graphiques et picturales pour la spécialité peinture : 12 périodes
- Professeur de Recherches graphiques et picturales pour la spécialité dessin : 3 périodes

18. Ecoles communales maternelles et primaires : Déclaration des emplois vacants à l'Académie de Musique pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Académie de Musique comme suit :

- Professeur d'art lyrique : 1 période
- Professeur de formation vocale chant : 7 périodes
- Professeur de l'écriture musicale analyse : 4 périodes
- Professeur de formation musicale : 12 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité hautbois : 1 période
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité orgue : 5 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violon et alto : 7 périodes
- Professeur de formation instrumentale, d'instrument classique pour la spécialité violoncelle : 3 périodes

19. Ecoles communales maternelles et primaires : Déclaration des emplois vacants à l'Ecole Industrielle et Commerciale pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, déclare vacants les emplois de l'Ecole Industrielle et Commerciale comme suit :

IMPLANTATION D'ARLON

DOMAINE ECONOMIE - Nombre total de périodes : 860

- ESS Connaissances de gestion : 160 périodes*
- ESS Comptabilité : 420 périodes*
- ESS Droit (civil, législation, commercial) : 200 périodes*
- ESS Logiciels comptables : 80 périodes*

DOMAINE INFORMATIQUE Nombre total de périodes : 380

- ESS Création de pages WEB : 60 périodes*
- ESS Logiciel graphique d'exploitation: 40 périodes*
- ESS Mathématiques appliquées à l'informatique: 40 périodes*
- ESS Maintenance (hardware software): 240 périodes*

DOMAINE « LANGUES » - Nombre total de périodes : 1080

- ESS Langue allemande : 120 périodes*
- ESI Langue russe: 240 périodes*
- ESI/ESS Langue italienne: 360 périodes*
- ESI Langue française: 120 périodes*
- ESS Langue française : 240 périodes*

DOMAINE «SOCIAL » - Nombre total de périodes : 1110

- ESS Découverte du métier : 60 périodes*
- ESS Approche méthodologique : 460 périodes*
- ESS Approche conceptuelle : 510 périodes*
- Stages : 60 périodes*
- Epreuve intégrée : 20 périodes*

IMPLANTATION DE MIRWART

DOMAINE « BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISE Nombre total de périodes : 1434

- ES Connaissance matériel tech audio et informatique : 100 périodes*
- ES Psychologie : 154 périodes*
- ES Pratique Professionnelle : 400 périodes*
- ES Découverte de la profession: 60 périodes*
- ES Philosophie: 22 périodes*
- ES Maitrise de langue orale et écrite: 50 périodes*
- ES Déontologie et connaissance de la profession: 22 périodes*
- ES Education à la santé: 64 périodes*
- ES Sciences économiques et politiques: 33 périodes*
- ES Droit et législation: 22 périodes*
- ES Déontologie et éthique: 20 périodes*
- ES Recherche appliquées en éduc. Spéci. 32 périodes*
- ES Méthodologie des activités ACSC: 66 périodes*
- ES Méthodologie du projet: 26 périodes*
- ES Questions spéciales de psychopédagogie: 23 périodes*
- ES Gestion de conflits : 25 périodes*
- ES Epreuve intégrée: 40 périodes*
- ES Psychopathologie: 53 périodes*
- ES Psychopédagogie: 30 périodes*
- ES Législation des secteurs: 30 périodes*
- ES Analyse du secteur non marchand: 20 périodes*

- ES Théories et modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques: 55 périodes
- ES Méthodologie de l'analyse organisationnelle: 40 périodes
- ES Séminaire: identités prof. et secteurs de l'éduc. spécia.: 23 périodes
- ES Neutralité: 24 périodes

20. Ecoles communales maternelles et primaires : Déclaration des emplois vacants pour l'enseignement fondamental pour l'année scolaire 2014-2015.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, déclare vacants les emplois de l'enseignement fondamental comme suit :

PRIMAIRE

- 1 emploi de directeur (24 périodes)
- 116 périodes d'instituteur primaire
- 0 période de maître spécial de seconde langue
- 0 période de maître spécial de morale
- 6 périodes de religion catholique
- 24 périodes de maître spécial de religion islamique
- 4 périodes de maître spécial d'éducation physique

MATERNEL

- 0 période d'institutrice maternelle
- 5 périodes de maître de psychomotricité

21. Plan de cohésion sociale : Validation du rapport financier 2013.

M. GAUDRON a une question quant au futur de ce plan parce qu'il sait qu'il y a plus de communes qui sont entrées dans la nouvelle version du plan avec pour conséquence que, l'enveloppe restant la même, les communes qui avaient déjà un PCS comme celle d'Arlon se retrouvent avec moins de subsides qu'auparavant. Donc il sait que c'est exceptionnel qu'on n'a pas su dépenser l'ensemble des subsides de cette année 2013 ; il demande quelles sont les évolutions qui sont prévues pour pouvoir tenir dans l'enveloppe qui sera octroyée pour les cinq années qui viennent.

M. PERPETE indique que tout d'abord on n'est pas certain de l'enveloppe qu'il va y avoir pour les cinq prochaines années car il va y avoir les élections et donc les choses pourraient être revues. Mais pour ici il a été averti d'une légère baisse de six à sept milles euros sur le projet de 2014 qui a été compensée par la commune dans le budget 2014 qui a été voté et même un peu au-delà pour parer à toute éventualité. Il parle année par année et donc pour 2014 ils pourront mener les actions comme en année pleine 2012 ou 2013 et même un peu plus. Il est d'accord qu'à terme il risque d'y avoir un désengagement des pouvoirs subsidants qui lancent des projets puis qui progressivement s'en retirent. Il ajoute que ce ne sera pas réellement perceptible en 2014 en tous cas.

Puis, le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide de valider le rapport financier 2013 du Plan de Cohésion Sociale.

22. Plan de cohésion sociale : Validation du nouveau Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014-2019.

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, décide de valider le nouveau Plan de Cohésion Sociale pour la période 2014 - 2019.

+ + +

Urgence - Finances communales : Information relative au budget pour l'exercice 2014, voté en séance du Conseil communal en date du 16 décembre 2013

+ + +

L'urgence est décrétée, à l'unanimité, pour ce point qui ne figurait pas à l'ordre du jour.

+ + +

Le Conseil communal, à l'unanimité des 26 membres présents, prend acte du courrier de M. le Ministre des Pouvoirs locaux, Paul FURLAN, relatif au budget pour l'exercice 2014.

+ + +

M. le Conseiller G. SCHUSTER fait une intervention au sujet de la participation de la Ville d'Arlon afin de combler le déficit des homes de la région et bientôt ceux de Vielsalm et Ste Ode.

M. le Président lui répond qu'à partir du moment où Arlon est dans Vivalia il faudra suivre les règles.

M. SCHUSTER pense qu'il y a un Conseil d'Administration et qu'il faut faire quelques choses aussi non il ne sait pas où on va aller.

M. le Bourgmestre déclare que le Collège est inquiet et qu'il a organisé une conférence de presse aujourd'hui pour manifester leur inquiétude face à Vivalia. Il dit à M. SCHUSTER qu'il a parfaitement rempli son rôle de conseiller puisqu'il s'est aussi exprimé sur la crainte qu'ils ont tous, sur l'évolution des finances de Vivalia et la participation de la Ville car à partir du moment où elle est actionnaire et participante. Il compte également sur les représentants au sein du Conseil pour qu'ils fassent en sorte que les choses soient réparties de la manière la plus juste mais il voit mal dans l'état actuel des choses comment la Ville d'Arlon pourrait refuser de payer une intervention au sein de Vivalia.

M. l'Echevin A. PERPETE est d'accord qu'en l'état actuel on ne pourrait pas refuser de payer mais il trouve que M. SCHUSTER a raison. Il demande de se rappeler quand la Ville était dans l'AIOMS Arlon-Virton qu'il n'y avait qu'une maison de repos et de soins à Saint-Mard 'Saint-Antoine' qui est toujours là et la clé de répartition du déficit était au prorata des nuits passées par les patients, le déficit était facturé aux communes donc s'il n'y avait aucune nuit d'arlonais il n'y avait aucune prise en charge de la Ville. Il trouve qu'en matière d'aide médicale urgente c'est normal que les pouvoirs publics de proximité jouent leur rôle et interviennent et que cela devrait être le même service sur tout le territoire provincial en termes de sécurité vitale et sanitaire à un coût comparable. Mais par contre, et là qu'il y ait une mutualisation, il trouve que c'est normal puisqu'on a la chance d'habiter tout près d'un hôpital mais pour la prise en charge des personnes âgées c'est tout à fait anormal et ce qui s'est passé avec Vielsalm c'est un mauvais coup qu'on leur a fait. Il rappelle que cela fait vingt-cinq ans que Florenville demande que ses deux homes communaux soient repris aussi et que l'AIOMS Arlon-Virton a toujours dit non car c'est une compétence locale et communale. Il croit et il espère, mais avec Vivalia ils ont perdu l'habitude d'être entendu tout à fait comme il faut, qu'il faut que cela s'arrête et que les communes qui ont des maisons de repos les assument.

M. l'Echevin MITRI est tout à fait d'accord et il ajoute que lors d'un comité permanent de concertation ils ont relevé cette « anomalie » mais il leur a été répondu qu'à la constitution de Vivalia c'était une des bases cette association nouvelle prenne en charge d'une manière mutuelle l'ensemble des maisons de repos. Il est d'accord de remettre cela sur la table de discussion car Arlon a aussi une maison de retraite qui est à la charge du CPAS mais Arlon pourrait aussi demander la même chose.

+ + +

Demande d'un Conseiller communal d'inscription d'un point à l'ordre du jour du Conseil communal relatif à la destination future des bâtiments de l'ancien hôtel du Nord

M. le Conseiller Ludovic TURBANG explique qu'il est assez souvent interpellé par des citoyens qui lui demandent quels sont les projets à court et moyen terme que prévoit le Collège à propos des anciens bâtiments de l'hôtel du Nord car il vrai que maintenant il y a une grande partie de ces bâtiments qui sont inoccupés, certains depuis pas mal d'années d'autres depuis peu de temps. Donc il demande quelle est la position du Collège par rapport à ces bâtiments et quelle est la destination et quels sont les projets à moyens et court terme.

M. le Bourgmestre fait savoir que le projet est un projet global que ce soit le Palais et le bâtiment d'à côté. Il rappelle qu'ils essaient depuis plusieurs mois et avec un réel succès d'occuper le bâtiment du Palais, qu'ils sont en train de rénover l'étage au-dessus du perron par les ouvriers communaux pour y faire une salle plutôt d'exposition. Il espère avoir bientôt l'occasion de l'inaugurer et d'aller voir ce qui y a été fait. Il ajoute que pour l'instant ils n'ont pas les moyens financiers d'une énorme rénovation de l'ensemble de ce complexe et donc ils sont attentifs à toutes les opportunités qui se présentent en matière de subsides. Il indique qu'ils ont la chance d'être repris dans le programme dit « PAGANO » c'est un programme qui a été initié par le Gouvernement wallon et dans lequel Arlon pourrait s'inscrire pour obtenir des subsides européens car elle est un centre urbain transfrontalier. Il ajoute que le Collège a demandé à IDELUX puisqu'ils avaient déjà participé à certains de ces projets de lui faire une fiche-projet qu'ils vont envoyer avant le 15 mai pour reprendre certains éléments importants du patrimoine et dans l'ensemble de ce qui est repris ici, dans l'ensemble du portefeuille arlonais, ils ont remis la dynamisation du centre-ville au cœur de ce projet-là, ça va depuis la place des Chasseurs ardennais en passant par la rue Paul Reuter, la Grand Rue, la Place Léopold, le Palais et les bâtiments dans lesquels sont pour l'instant la Maison du Tourisme et le ROTA. Il croit qu'il n'y a que de cette manière-là qu'ils vont pouvoir trouver des subsides dans les années qui viennent. Il espère que pouvoir encore obtenir beaucoup d'argent du Fédéral ou de la Région est une illusion. Il redit qu'ils ont ici cette chance qu'Arlon ait été repris en tant que centre urbain transfrontalier dans ce projet et donc ils ont évidemment « sauté dessus » pour mettre pas mal de projets d'Arlon dans cette discussion. Il précise qu'ils vont également parler de l'ULg dans ce qui va être demandé mais ils laissent pour l'instant IDELUX travailler sur ce projet de manière à pouvoir au moins obtenir quelque chose mais c'est via ce subside-là qu'ils vont chercher l'argent qu'il faudra pour rénover les bâtiments en question.

Mme GOFFINET complète les informations en disant qu'à l'heure actuelle il ne possède pas l'entière de la gestion des bâtiments puisqu'il y a toujours un contrat de brasserie qui existe donc un bail commercial avec la partie café. Elle indique que si sa mémoire est bonne ce contrat se clôture en février 2015. Elle ajoute que tant qu'ils n'ont pas récupéré la maîtrise du bien il est difficile d'agir immédiatement, à très court terme. Pour répondre à M. TURBANG puisque si l'on veut aussi avoir une action proprement dite par rapport aux locaux, elle pense que c'est important d'assainir sur l'entière des plateaux puisque la configuration est telle que tout est un peu imbriqué dans l'autre et donc le projet doit évidemment s'étudier dans la globalité parce que si on veut aussi l'ouvrir au public il faudra aussi veiller à respecter tout ce qui est normes d'accessibilité. Elle ajoute qu'actuellement il n'y a que la partie de l'Office du Tourisme et de la Maison du Tourisme qui sont accessibles.

M. TURBANG trouve que la partie restaurant est vide depuis très longtemps ainsi que les chambres qui se situent au-dessus de l'Office du Tourisme. Il pense que des locaux pourraient être mis à disposition d'association.

M. MAGNUS lui demande si il a été voir ces locaux.

M. le Conseiller répond qu'il y a été il y a quelques temps et qu'il s'inquiète que, à la longue, on doive démolir la moitié des bâtiments comme pour le site Molitor.

M. l'Echevin BALON lui fait savoir qu'on est loin de devoir démolir la moitié des bâtiments mais qu'il y a quand-même des gros problèmes. Il précise avec l'appui de Mme GOFFINET que le restaurant a été récupéré au mois de juin et qu'il y a encore un bail commercial pour une partie du rez-de-chaussée. Quant au premier étage, il dit que c'est plein de chambrette et que cela représente un gros boulot pour pouvoir en faire quelque chose, elles sont totalement inoccupables. Il dit qu'il faut aller voir les combles au-dessus des chambrettes car il y a à son avis le plus bel espace sous toiture d'Arlon. Il pense que s'il y a bien un espace qu'il faudra mettre en valeur, c'est celui-là. Il déclare que le Collège jusqu'à présent a toujours pensé qu'à la fois l'hôtel du nord et le palais de justice devait être un tout cohérent, or si on veut respecter à la fois l'accessibilité des PMR et aussi l'accessibilité des deux bâtiments il croit que cette idée qu'il avait avancée en son temps de mettre une structure entre les deux pour pouvoir redisperser gauche-droite est peut-être une bonne idée. Il ajoute que ce qui est demandé à IDELUX pour le moment c'est, avec l'aide de tous ceux qui ont des idées, de peaufiner un programme pour lancer un marché de type européen parce qu'on est dans un marché de services avec des montants tellement importants, même si généralement ce sont quand-même des gens de la région qui y répondent. Il déclare qu'après il faudra phaser ce marché de services et bien se rendre compte qu'on va être dans des montants tellement importants à cause des surfaces importantes de l'ancien palais de Justice et de l'hôtel du nord et que ce sont des bâtiments qui font partie des plus anciens de la ville. Comme il va falloir dégager les finances, ils sont partis sur du long terme et c'est pour cela que le Collège dans son ensemble a décidé, et il croit que les travaux avancent bien, de faire le minimum de travaux mais qui donnent le maximum de possibilité dans l'ancien palais de Justice pour que celui-là puisse déjà être mis à disposition dans de bonnes conditions et ça fonctionne bien depuis deux ans donc ils vont continuer comme cela. Et puis ils vont essayer de trouver quelqu'un, un groupement,... pour donner de l'animation au rez-de-chaussée de l'ancien hôtel du nord quand ils auront tout repris. Il déclare encore que des travaux de rénovation partiellement sont à chaque fois mis en œuvre, ils veillent à la toiture, aux descentes d'eau, aux fenêtres qui s'ouvrent de temps en temps,...

M. BIREN rappelle à M. TURBANG que la Ville a dû reprendre les Chanoinesses de l'armée, comme les quinze mille m² de la Caserne Léopold, comme les cinquante-cinq mille m² de Callemeyn entourés de vingt-sept hectares de terrain, et que les Chanoinesses s'était un aéroport pour pigeons et un terrain d'exercices pour les rats. Il croit que la Défense nationale a été dans les vingt ou trente dernières années un exemple de ce qu'il ne faut pas faire dans la gestion du patrimoine.

Mme la Conseillère F. BURNET demande si M. MAGNUS peut en dire plus sur le projet avec la FUL mentionné lors du Conseil précédent étant donné qu'il en a parlé plus tôt. Elle ne voit pas le lien avec l'ancien Palais de Justice.

M. le Président répond qu'il n'y a pas de lien, que ce sont des dossiers séparés et qu'en fait il y a plusieurs projets sur Arlon qui pourraient bénéficier d'un subside européen et donc que la FUL est effectivement reprise dans la fiche à projets d'IDELUX.

M. Xavier KROELL voudrait savoir où en est le projet de mettre un écran géant sur la Place Léopold afin de pouvoir soutenir dignement l'équipe nationale et être en même temps le point « Diables rouges » de la province en tant que chef-lieu.

M. le Bourgmestre fait savoir que le Collège est particulièrement fier de ce que les Diables rouges ont réalisé sur le terrain et donc il veut associer Arlon à ce beau parcours des Diables rouges. Il déclare que le projet de mise en place d'un écran géant sur la Place Léopold est effectivement un projet que le Collège soutient mais il doit encore voir avec qui il va pouvoir travailler

et comment tout cela va pouvoir se mettre en place. Il ajoute que l'idée du Collège n'est pas de se limiter à un ou deux matches mais de prendre sans doute sept matches - les trois premiers de la Belgique, les huitièmes de finale, les quarts de finale, les demi-finales et la finale - et il espère ainsi ramener du monde au centre-ville. Il dit que cela aura évidemment un budget et il espère que les Conseillers les soutiendront aussi lorsqu'il faudra faire la modification budgétaire qui sera la conséquence du choix que le Collège a fait mais il se réjouit que cela puisse remettre une fois de plus de l'ambiance à Arlon telle qu'on l'a connu pendant le weekend.

M. le Conseiller SCHUSTER a lu dans la presse que la RTBF n'était pas très chaude pour multiplier les écrans géants dans les différentes communes wallonnes, qu'il y aura des limitations à un écran par commune et que l'accès serait payant.

M. MAGNUS lui répond qu'il voit qu'il y aura une participation des communes différente en fonction du fait que ce soit payant ou pas. Il ajoute qu'ils ont pris contact aujourd'hui avec la RTBF pour trouver les modalités pratiques dans l'accord de collaboration que la Ville aura avec eux.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, M. le Président lève celle-ci à vingt et une heures trente minutes.

+ + +

PAR LE CONSEIL:

Le Directeur général,

Le Bourgmestre-Président,

Ph. DEFRANCE

V. MAGNUS